

FORMATION RESPONSABLE D'ENTREPRISE ARTISANALE DU BÂTIMENT

PROCHAINES SESSIONS : FÉVRIER, MARS, AVRIL ET
SEPTEMBRE 2019

En partenariat avec la CAPEB Grand Est, CONSTRUCTYTS Grand Est finance cette formation qualifiante pour les salariés qui ont vocation à devenir chef d'entreprise (repreneur) ou qui le sont déjà.



EN PRATIQUE

Pré-requis : **à partir d'une certification de niveau IV ou de niveau V (CAP, ...)** et d'une expérience minimum de **3 ans dans une entreprise du bâtiment ou enfin pour les non titulaires d'un niveau V, d'une justification de davantage d'années professionnelles.** Validation à titre dérogatoire auprès des membres du comité de suivi.

Durée : **385 heures (55 jours), à raison de 2 jours par mois en centre de formation.**

Lieux de formation : **Heillecourt (février 2019), Bar-le-Duc (mars 2019), Charleville-Mézières (avril 2019) et Épinal (septembre 2019) par AFOLOR ; Colmar par CTAI FORMATION (février 2019).**

Coût de la formation : **11 150 € HT.**

Contact organisme

**CTAI FORMATION : contact@ctai-formation.fr
03 89 41 92 92.**

AFOLOR : fabienne@afolor.fr - 03 83 95 77 50.



PRISE EN CHARGE CONSTRUCTYTS

Consultez votre conseiller référent. Possibilité d'un cofinancement FSE, **pour une période de réalisation au cours du 1er semestre 2019**, après étude du dossier et sous conditions.

GARDONS LE CONTACT

Financement, modalités de formation, votre conseiller Constructyts Grand Est à votre écoute :

► **03 83 32 71 71**

► **contact@constructyts-grandest.fr**

Consultez les coordonnées de mon conseiller en formation référent



LA FORMATION S'ADRESSE À :

- Je suis artisan nouvellement installé, salarié en cours de reprise, conjoint co-gérant, président de société par action simplifiée (SAS),
- Je suis actuel ou futur chef d'entreprise ou repreneur.

LES BÉNÉFICES



- **Une formation facilitée :** une formation adaptée à l'emploi du temps d'un chef d'entreprise ou futur repreneur.
- **Une formation professionnelle :** une formation pensée selon une approche pédagogique pensée selon le quotidien du chef d'entreprise.
- **Une formation qualifiante :** une formation qualifiante en gestion d'entreprise reconnue de niveau Bac + 2.
- **Une formation qui facilite la reprise d'entreprise :** le titulaire d'un REAB (Responsable d'Entreprise Artisanale du bâtiment) est dispensé du Stage de Préparation à l'Installation (SPI).

OBJECTIF DE LA FORMATION

AU PROGRAMME :

- Élaboration de la stratégie d'entreprise et gestion de projets de développement d'une entreprise artisanale du bâtiment,
- Analyse et pilotage de l'activité économique et financière d'une entreprise artisanale du bâtiment,
- Gestion des ressources humaines et management de l'équipe d'une entreprise artisanale du bâtiment,
- Réalisation d'actions commerciales et de communication dans une entreprise artisanale du bâtiment,
- Pilotage de chantier dans une entreprise artisanale du bâtiment.

